Compte-rendu du 1er conseil d'école de l'année scolaire 2015/2016, du 15 octobre 2015

<u>Étaient excusé(e)s</u>: Mme Catherine PIQUETTE, Inspectrice de l'Éducation Nationale chargée de la circonscription de Saint-Marcellin.

M. Pierre BLUNAT, DDEN.

Mmes Sylvie DUSSERT, Stéphanie RAMEAU et Audrey MEUNIER, enseignantes.

Mmes PRABEL-CECCHINI, MAGNAT et LEROY, représentants des parents d'élèves.

<u>Étaient présent(e)s</u>: Mmes TERRASSE, PIERSON, GARREL, DUPEUX, enseignantes.

Mrs. COLIN et JOBIN, enseignants.

Mme Nathalie LYONNE, Adjointe chargée des affaires scolaires.

Mme Agnès FRANÇOIS, DDEN.

Mmes DHESDIN, DENNIEL, GLENAT et M. GRASSINI, représentants des parents d'élèves.

Ordre du jour des enseignants :

1. Adoption du règlement intérieur :

Après lecture du règlement intérieur de l'école (cf. Annexe), celui-ci est adopté par tous par vote.

2. Point sur les effectifs de la rentrée 2015/2016 et prévisions :

Cette année, l'école de la Lèze accueille 159 élèves répartis de la petite section au CM2.

En maternelle, sont scolarisés 23 enfants en Petite Section de maternelle (PS), 18 élèves en Moyenne Section de maternelle (MS) et 23 élèves en Grande Section de maternelle (GS), soit un effectif total de 64 élèves. Ils sont répartis en deux classes de 32 enfants : 1 classe de PS / MS avec 23 PS et 9 MS, 1 classe de MS / GS avec 9 MS et 18 GS.

Toute l'équipe est consciente que cette répartition est lourde pour ces deux classes, mais aucune autre possibilité appropriée n'était possible. Nous espérons que de nouveaux élèves ne viendront pas alourdir l'effectif de ces classes.

En élémentaire, sont scolarisés 18 élèves en CP, 30 élèves en CE1, 16 élèves en CE2, 17 élèves en CM1 et 14 élèves en CM2, soit un effectif total de 95 élèves. Ils sont répartis en quatre classes : 1 classe de CP (18 élèves) / CE1 (6 élèves) à 24 élèves, 1 classe de CE1 à 24 élèves, 1 classe de CE2 (16 élèves) / CM1 (8 élèves) à 24 élèves, 1 classe de CM1 (9 élèves) / CM2 (14 élèves) à 23 élèves.

Pour l'année prochaine, à ce jour, les effectifs seraient sensiblement les mêmes puisque nous devrions accueillir 160 élèves : 15 PS, 23 MS, 18 GS, soit 56 élèves, 23 CP, 18 CE1, 30 CE2, 16 CM1, 17 CM2, soit 104 élèves. Les effectifs devraient donc être allégés pour la maternelle et un peu plus lourds pour l'élémentaire.

3. <u>Projet d'école</u>:

Cette année, nous poursuivons les mêmes actions dans les mêmes domaines :

Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun :

-Maîtrise de la langue : Maîtriser la lecture : compréhension et fluence. Cela sera travaillé en continu dans les classes à partir du CP.

Maîtriser les structures langagières, le vocabulaire, l'orthographe grammaticale. Cela sera travaillé en continu dans les classes à partir du CP à travers différents exercices (dictée flash, la phrase du jour, dictée de mots à apprendre par cœur, auto dictée, travail par thème...)

Améliorer et optimiser la répartition des compétences par cycle sur l'école. Cela se fera en cours d'année avec l'arrivée des nouveaux programmes pour l'école.

Rentrer dans la lecture avec l'apprentissage dès la GS des prérequis nécessaires pour bien entrer dans la lecture.

Éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste :

Dans ce domaine, l'action départementale « École et Cinéma » est abandonnée par les classes de cycle 2 au profit d'une autre action départementale : « Petit cinéma de classe » où les enfants, après avoir travaillée sur la lecture et l'appréciation des images, travailleront sur la réalisation d'un petit court-métrage entre autres travaux sur l'image, la photo...

La mise en place de classeurs d'arts continuera à voir le jour et nous apprécierons les difficultés de sa mise en place en cours d'année.

Un spectacle de chant avec l'intervenante DUMISTE sera proposé en fin d'année sur le thème des chansons du monde.

Réponse à la difficulté scolaire et/ou aux besoins particuliers :

Réalisation de PPRE ou PAP dès que l'on en ressent le besoin de manière efficace en collaboration avec les parents, les différents personnels soignants intervenant auprès de ces enfants.

Travail et collaboration étroite avec le RASED. Différenciation dans les classes.

Organisation des APC : Les Activités Pédagogiques Complémentaires seront proposées les mercredis et vendredis de 11h30 à 12h ou de 7h50 à 8h20 pour répondre aux critères de la nouvelle organisation des rythmes scolaires et ne pas excéder 3h30 d'enseignement par demi-journée.

Vie scolaire (relation école-familles, communication, partenariat...):

Homogénéiser et harmoniser les règles de cour, de déplacements dans l'école.

Mise en place de référents élèves dans la cour de récréation pour gérer les « conflits » dans un 1er temps.

Réalisation d'un livret de bienvenu consultable sur le site de l'école et mis à jour chaque année. Poursuite de l'action « École ouverte aux parents » dans la classe de PS / MS.

4. Point sur les exercices d'évacuation :

Les exercices d'évacuation ont eu lieu pour les deux bâtiments : maternelle et élémentaire.

-Pour la maternelle, le mercredi 30 septembre à 9h55, le temps d'évacuation a été de 2 minutes et 52 secondes. Tout s'est bien déroulé au niveau de l'évacuation. Les problèmes restent techniques puisque le boîtier du hall d'entrée a présenté un faux contact ne déclenchant pas immédiatement l'alarme et le son est faible et difficilement audible par les classes, les portes fermées.

-Pour l'élémentaire, le jeudi 1er octobre à 13h30, le temps d'évacuation a été de 2 minutes et 25 secondes. Tout s'est bien déroulé au niveau de l'évacuation. Les problèmes restent techniques puisque le son est faible et difficilement audible par les classes, les portes fermées.

Pour remédier à ces différents problèmes, les services techniques vont faire le nécessaire pendant les vacances scolaires. Pour la mairie, Mme LYONNE a procédé à un exercice d'évacuation sur le temps de la cantine. Les enfants ont évacué en 1 minute et 56 secondes dans le calme et tout s'est très bien déroulé.

5. Point sur les stages de remise à niveau de juillet et d'août :

Ces stages sont toujours appréciés par les enfants qui voient leurs difficultés prises en charge et dont l'intérêt est porté dessus. Toutefois, il faut déplorer une tendance à l'absentéisme parfois mais que l'on arrive à dissuader, sauf pour rendezvous médicaux.

6. Travaux:

Une demande forte est faite par l'équipe enseignante sur la réalisation d'un garage à vélos qui permettrait de stocker les vélos et de les mettre en sécurité pour éviter le vol (1000 € ont été investis par les maîtresses de maternelle) et désengorger le préau et éviter les accidents quand il pleut. De plus, de nouveaux investissements de jeux de cour ont été faits et seront bientôt livrés. Ce local permettrait de tout mettre en sécurité car les couloirs ne sont pas conçus pour accueillir ce matériel et de plus, ce dernier ne serait plus accessible par tout le monde à tout moment.

Pour les autres travaux, l'équipe enseignante a rempli le cahier de travaux et souhaiterait avoir un rendez-vous avec la municipalité pour évoquer plusieurs points par la même occasion (budget, travaux, ménage).

Ordre envisager du jour des parents :

1. Rentrée des classes de maternelle :

Lors de la rentrée des classes de maternelle, un problème « d'embouteillage » a lieu au niveau des portes des classes. En effet, lorsque parents et enfants s'agglutinent au fond du couloir, il est difficile d'accéder aux portes. Cela est liée malheureusement à la configuration de l'école. Une solution avait été trouvée pour la sortie puisque l'enseignante des PS / MS se met dans la salle de motricité et évite ainsi l'agglutinement des parents au fond du couloir devant les deux portes de classe. Pour l'arrivée du matin, le midi, les enfants étant remis directement dans le dortoir, il semble difficile d'envisager une autre organisation pour des raisons de sécurité.

Un autre problème est celui des poussettes qui encombrent davantage cet espace déjà restreint. Une affiche sera mise sur la porte pour demander aux personnes ayant une poussette de la laisser à l'extérieur.

Mme LYONNE demande à l'ensemble des parents de sortir à l'extérieur pour discuter, cela permettrait également de désengorger le hall.

2. La cantine:

Les enfants et les encadrants semblent satisfaits de la cantine.

Il est évoqué le problème de la quantité. Apparemment, il y aurait beaucoup de gaspillage et les parents s'interrogent pour savoir si leurs enfants mangent suffisamment ou si les portions ne sont pas trop grosses.

Mme LYONNE rappelle que le personnel communal demande aux enfants de goûter chaque plat mais ne peut en aucun obliger les enfants à manger. Elle fera également un point avec le traiteur pour savoir sur quelle tranche d'âge les portions sont calculées car un enfant de maternelle ne mange pas autant qu'un enfant d'élémentaire. Toutefois, elle ajoute que certains jours, en fonction de ce qui est proposé au menu, il ne reste rien et que dans ce cas les portions sont calculées de manière juste.

M. JOBIN rajoute qu'apprendre à goûter relève aussi d'un rôle éducatif de la part des familles et que le personnel communal ne peut prendre cette place compte tenu des effectifs.

Pour ce qui est des services uniques du mardi et du jeudi avec un effectif lourd de 90 enfants environ, Mme LYONNE précise qu'il s'agit d'un essai pour permettre à Cathy BUCCI de réaliser le ménage des salles dans le temps qui lui est imparti. Plusieurs essais seront effectués à la rentrée des vacances (par exemple : la mise en place d'une récréation avant le temps cantine).

Concernant la cantine, Mme LYONNE rappelle qu'il y a des jours de permanence et que dès la rentrée des vacances de Toussaint, un enfant non inscrit dans les temps se verra refuser l'accès à la cantine. Les parents devront alors prendre leurs propres responsabilités.

Cette décision concerne également les inscriptions pour l'étude et la garderie.

3. Inscription pour les TAP:

Les parents considèrent qu'une seule date avec une plage horaire de 2h est trop juste et souhaiterait qu'il y ait au moins deux permanences. Cela n'est pas possible car ces inscriptions reposent sur la présence de membres du conseil municipal et de leur disponibilité. Pour l'été prochain, la mise en place d'une seconde permanence sera à nouveau évoquée et discutée par la municipalité pour que tous les parents puissent avoir un temps pour inscrire leurs enfants, quelque soit le moment où ils partent en vacances.

Certains parents souhaiteraient également inscrire leurs enfants de période à période car une inscription au trimestre peut parfois être lourde pour les enfants. Ils évoquent donc la possibilité d'inscrire leurs enfants sur des cycles de 6 semaines ou un vendredi sur 2. La mairie refuse cette proposition pour des questions de gestion du personnel et de suivi des activités. En effet, la municipalité a besoin de connaître à l'avance le nombre d'enfants inscrits sur du long terme pour pouvoir anticiper sur les besoins en encadrement et surtout « fidéliser » les intervenants pour offrir une offre plus variée et complète aux enfants.

Les parents de moyenne section souhaiteraient que leurs enfants puissent avoir le choix d'aller ou non à la sieste. Les groupes ont été faits sans tenir compte de ce critère. Mme LYONNE répond que le groupe de PS / MS encadré par Mme BENISTAND ne pouvait contenir tous les MS. Une répartition a donc été faite pour ne pas avoir à recruter un encadrant supplémentaire pour un nombre restreint d'enfants. Mme LYONNE évoque également le regret de ne pas avoir rencontré ces parents plus tôt pour en discuter et d'attendre le conseil d'école pour que ce problème apparaisse. Elle souligne que la municipalité est disponible et à l'écoute des parents dans la limite du raisonnable et de ses capacités. Une discussion avec ces parents pourraient avoir lieu pour réaménager les groupes mais cela semble difficile, maintenant.

4. Sécurité:

Certains parents évoquent la dangerosité de la bouche d'accès à la cuve de mazout au milieu de la cour. Cette bouche a été conçue dans les normes et il n'y avait pas d'autre possibilité.

L'équipe enseignante rappelle le rôle préventif mené auprès des enfants avec un rappel à la règle et à la dangerosité de cette bouche. Ils avaient même fait poser par la municipalité un sens interdit dessus. Malheureusement cette pancarte s'est dégradée avec le temps et les enfants. L'équipe enseignante propose l'achat et la mise en place de 4 bancs avec dossier, dont 1 amovible pour garder l'accès à la cuve, pour permettre aux enfants d'avoir un espace où s'asseoir tranquillement sur les temps de récréation et leur boucher l'accès à la bouche. Cette question sera donc à suivre.

Certains parents sont également gênés par l'attitude de certains parents qui viennent déposer leurs enfants jusque devant la porte de la garderie, souvent à grande vitesse et repartent de le même manière, oubliant que des enfants dont les parents ont respecté le parking situé à l'extérieur puissent arriver à la garderie, ne pas être vus et donc renversés par ces parents indisciplinés.

Cathy BUCCI, qui s'occupe de la garderie, aurait déjà évoqué le sujet avec ces parents imprudents mais sans effet. Mme LYONNE demande à chaque parent de prendre ses responsabilités vis-à-vis de leurs enfants ou d'autrui. Le problème sera évoqué en mairie.

Mme LYONNE rappelle l'indiscipline des parents qui se garent n'importe où et n'importe comment sur le parking. Ce problème est un problème récurrent. Les nourrices agréées avaient mené une action une année sans résultat. Le conseil d'école évoque l'intervention des employés communaux ou de la gendarmerie pour prévenir et pourquoi ne pas verbaliser ces parents indisciplinés. Ce serait peut-être aussi l'occasion de faire une prévention sur les enfants non attachés et non assis à leur place lorsqu'ils arrivent ou repartent de l'école. Mme LYONNE va voir ce qu'elle peut faire.

Enfin, il est rappelé aux parents que l'école est un espace public, ouvert en partie, mais qui répond aux mêmes règles concernant le fait de fumer. Il est donc inadmissible que des parents fument dans la montée de l'école. De plus, en tant qu'adulte « formateur », il est préférable de ne pas banaliser ce vice. Surtout quand il s'agit de matière illicite à la sortie de l'école, sur le parking.

De la même manière, une grande vigilance est demandée aux parents fréquentant le parc. En effet, souvent, de jeunes adultes ou adultes consomment de l'alcool et laissent sur les tables, au sol, dans l'aire de jeux leurs déchets. Il est donc demandé à tous d'être vigilants et de faire respecter cet espace pour le bien-être des enfants.

5. Les parents délégués :

Les parents estiment qu'ils ont été prévenus trop tard de la date du conseil d'école, qu'ils n'ont pas eu le temps de s'organiser pour préparer une réunion avant le conseil d'école et informer les parents, que le temps d'ouverture du bureau de votes pour les élections est trop court (seulement 37 votants sur 232).

M. JOBIN répond que les documents et les informations ont bien été donnés aux anciens délégués de parents qui avaient l'habitude de s'organiser pour préparer et faire tout cela. Beaucoup d'entre eux arrêtant, l'information n'a pas circulé comme les autres années. M. JOBIN en prend note pour ne pas retomber dans la même problématique l'année prochaine. Pour ce qui est des élections, 2 parents sont venus au bureau pour voter sur le temps de la permanence (8h/12h) et 35 ont

voté par correspondance. Un taux de participation de 16% seulement alors que les années précédentes il était situé entre 35 et 40 %. Il semble donc que les parents ne se sont surtout pas investis dans ces élections car il n'y avait qu'une seule liste.